

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

Insertions : 1^{er} page, 3 fr. la ligne; 2^e page, 2 fr. 50; 3^e page, 1 fr. 50; 4^e page, 1 fr.; 5^e page, 0 fr. 50; 6^e page, 0 fr. 25. — Abonnements et annonces payables d'avance. Les annonces sont reçues dans toutes les grandes agences françaises et étrangères et à Tunis aux bureaux du journal.

Rédacteur en Chef : **ÉMILE LACROIX**

Rédaction et Administration :

TUNIS — 5, rue Es-Sadikia (ancienne Municipalité) — TUNIS

TELEPHONE 7.94

TELEGRAMMES : PETITE TUNISIE - TUNIS

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an, 10 fr.; six mois, 6 fr. France et Algérie : un an, 12 fr.; six mois, 7 fr. Etranger, port en sus. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

Secrétaire de la Rédaction : J. VÉHEL

L'Effondrement du Socialisme international

LES ALLEMANDS L'ONT TUÉ

Et nous avons eu le pressentiment de la guerre

Avant la guerre, nous nous sommes efforcés de faire comprendre à nos lecteurs qu'ils courraient le risque de ne pouvoir encaisser leurs dépôts de fonds dans les banques en cas de guerre et même peut-être de les perdre si la banque qui avait leur confiance en avait disposé pour des spéculations hasardeuses, mais dont elle retirait personnellement un bénéfice immédiat important. Les événements, comme ils l'ont vu, nous ont malheureusement donné raison et si le Gouvernement n'avait décrété sagement le moratorium, il n'y a pas un seul établissement financier qui aurait pu tenir le coup. Nous aurions vu se produire un krack qui aurait laissé bien loin derrière lui celui de l'Union Générale dont on n'a pas encore perdu le souvenir.

Voici ce que nous écrivions l'an dernier à pareille époque sur les dépôts de fonds :

« Nous devons détruire une illusion. Les dépôts de fonds dans les grands établissements ne méritent pas toute la confiance que leur accordent généralement les capitalistes.

D'abord, l'expression *dépôt* est impropre. Le dépôt dans le sens exact comme dans le sens légal du mot, est le fait de remettre à un tiers une chose dont celui-ci ne peut faire usage, qu'il doit conserver et restituer.

Or, les fonds déposés dans les établissements de crédit sont, aux yeux de la loi, des prêts, puis qu'ils produisent des intérêts, ce qui implique nécessairement que ces établissements peuvent employer ces fonds à des opérations de Bourse ou de Banque. En cas de faillite ou de déconfiture, les déposants deviendraient des créanciers ordinaires. Ils n'auraient droit qu'au dividende attribué aux créanciers chirographaires.

Il faut donc être très prudent en matière de dépôt et songer aux événements futurs, à une guerre toujours possible. Quelle serait alors la situation de nos grandes banques ?

Lors de la crise financière qui frappa l'Allemagne, les Etats-Unis et la Hollande en 1911, on vit des banques ayant cent ans d'existence avec des capitaux énormes, sauter du jour au lendemain, malgré le renom de leurs dirigeants, les réserves accumulées et les dépôts à elles confiés.

Lors du krack Cromer, un établissement financier qui, alors, possédait déjà un capital de trois cents millions, aurait été contraint de suspendre ses paiements si un autre établissement ne lui avait avancé soixante-cinq millions.

Ces événements démontrent qu'en matière de dépôts, le capitaliste doit agir avec une extrême prudence.

Ne dirait-on pas que nous pressentions la guerre alors que nos opinions socialistes nous empêchaient de croire à cette calamité et tant notre confiance était grande dans le socialisme international ennemi juré de tout conflit armé ?

Depuis, hélas ! nous sommes revenus de notre erreur sur la fraternité universelle quand nous avons vu des Liebknecht, des Haase et autres j...f... de moindre importance, laisser passer l'orage sans soulever l'émeute et la révolution à Berlin et dans toute l'Allemagne, que dis-je, laisser passer l'orage courir même à l'appel de l'empereur Guillaume, endosser l'uniforme de bandit des armées du kaiser et venir

— ô honte ! — combattre sur notre frontière !

Aussi, après celle-là, il n'y avait plus, comme l'a dit Gustave Hervé dans la *Guerre Sociale*, qu'à tirer dans le tas sur ces cochons ? Et il faut espérer que les camarades ne manquent pas de suivre le bon conseil.

Em. LACROIX.

BILLET

Le Suicide de la Turquie

Si le parti Jeune-Turc pensait avoir l'opinion musulmane avec lui en se lançant tête baissée dans la mêlée pour servir les intérêts de la méprisable Allemagne et de son Enver-Bey, il s'est trompé grossièrement. Il est unanimement désapprouvé.

Le peuple musulman n'est plus ce qu'il était autrefois, un peuple tenu dans l'ignorance complète des événements qui se déroulent dans le monde.

Par des journaux ou revues arabes d'Algérie, de Tunisie, voire d'Egypte, par les notes que lisent assidûment les nouvelles générations qui ont fréquenté nos écoles, il n'est pas un Arabe qui ne sache aujourd'hui ce qui se passe partout et surtout dans l'Empire des Croquants.

Il n'ignore rien des agissements de la bande d'aventuriers jouisseurs qui sont parvenus à mettre la main sur le pouvoir et se sont enrichis des dépouilles de leur patrie.

Ils savent qu'un seul pays, la France, a tendu une main généreuse et secourable à la Turquie au lendemain de la terrible secousse balkanique et que, sans notre pays et les cinq cents millions qu'elle lui a prêtés, c'en était fait de la Turquie d'Europe.

Aussi est-ce avec écoeurement et mépris qu'ils parlent des Jeunes-Turcs qui ont foulé aux pieds toutes les croyances les plus sacrées de l'Islam et pour eux ces renegats étaient capables de toutes les trahisons, même de vendre leur pays à l'Allemagne.

C'est chose faite aujourd'hui, mais gare aux représailles le jour du règlement des comptes, quand la Turquie sortira pantelante, un peu plus déchirée et meurtrie de l'aventure.

LE SEMAINIER.

NOS ÉCHOS

Un brave Il n'est jamais trop tard pour féliciter un ami qui s'est comporté courageusement sur le champ de bataille et a reçu la médaille militaire sur le front des troupes pour récompenser sa belle conduite.

Notre ami Charles Garrigues, avocat des Ouled-Chick de Kalaâ-Djerda, s'étant réserviste, reçoit lui nos affectueux félicitations et celles de tous les nombreux amis qu'il a en Tunisie.

Notre ami, à la suite de sa brillante conduite, a reçu la médaille militaire et le grade de sous-lieutenant.

Les prisonniers teutons Les Allemands font passer et repasser les convois de prisonniers dans les villes qu'ils traversent et les exhibent

comme des bêtes curieuses, c'est exactement le contraire que nous faisons.

Aussi bien à Paris qu'à Lyon, principaux passages, c'est toujours de nuit qu'ils arrivent et repartent. Et jamais aucun prisonnier n'est entré à Paris s'il n'était grièvement blessé, c'est toujours par les gares de grande ceinture qu'ils passent devant la capitale alors qu'ils croyaient y entrer vers la fin août, au pas de parade, musique en tête.

On dirait que nous avons peur de montrer les sales têtes de boches que nos armées cueillent avec une maestria sans pareille.

En passant à Valence-sur-Rhône, nous avons eu occasion d'en voir une centaine qui n'en menaient pas large et ne prendront plus les armes contre nous. Quatre ou cinq avaient les deux jambes coupées, quelques autres n'avaient plus qu'une seule jambe, d'autres point de bras ou un seul, un avait la moitié de la figure emportée, beaucoup étaient boiteux. C'étaient des blessés en voie de convalescence que l'on évacuait sur Grenoble et Albertville. Malgré leurs blessures, quelques-uns étaient à gifler, tant leur air était insolent. Un sous-lieutenant, entre autres, se faisait particulièrement remarquer. On l'aurait écharpé si la garde ne l'avait fait prestement monter dans le wagon de 3^e classe affecté à leur transport avec d'autres wagons à marchandises où l'on plaçait les hommes couchés sur des bancards.

Camelote allemande

Dans un magasin non loin de la Résidence, on vend des articles de lampisterie qui arrivent tout droit d'Allemagne. Nous en avons les preuves en mains.

Nous espérons que les propriétaires du magasin en question, une fois leur stock de pacotille liquidé, feront appel à des fournisseurs d'un autre pays pour leur réapprovisionnement de lampes, verres, etc., etc.

Souvenir...

Les cinq cents internés de M... viennent de quitter leur chantier. Ils sont occupés à construire une route. Ils défilent pour aller à la soupe. Une dame les regarde, très étonnée, car les Français lèvent leur képi, murmurent des « mercis ». D'autres jettent de furtifs baisers, les yeux noyés de larmes.

La dame comprend alors. Elle portait une robe blanche, une ceinture rouge et tenait à la main un gros bouquet de bleuts.

Avis très important

Des sommes importantes doivent être dues par des sociétés, des commerçants, des industriels ou des imprimeurs de la Tunisie à des maisons allemandes.

Tous ces débiteurs, quels qu'ils soient, français, tunisiens ou étrangers, doivent sans retard se faire connaître à la police ou aux parquets des tribunaux de Tunis et de Sousse, aux contrôleurs ou aux autres agents du Gouvernement.

Pour empêcher certains individus de se soustraire à cette obligation, il est du devoir de tout bon Français d'aider le Gouvernement dans ses recherches en lui faisant connaître les cas qui seraient à sa connaissance.

Leurs excuses

Ceci est extrait d'une brochure munitio-nnaire, pour les « neutrals » : *L'Allemagne ou l'Angleterre ?* par Hermann Anker, professeur d'histoire à l'Université de Heidelberg :

— Mais la neutralité belge ? objecteront les adversaires !

« Le Gouvernement allemand n'a-t-il pas déclaré lui-même que nous commet-tions une illégalité en traversant la Belgique ? — ceci, du reste, avec la promesse de donner toute réparation — mais de là une violation du droit des gens, une injustice qui devrait faire surgir un gardien du droit ? Mais qui donc est le Neutre et qui son gardien ?

« Le sort que la Belgique s'est attiré, si dur qu'il soit pour chacun en particulier, n'est pas trop lourd pour cette nation commise à l'Etat, car une question vitale atteint pour les grandes et immortelles nations à une telle hauteur qu'il peut venir un cas qui les oblige à passer par dessus des existences qui, incapables de se protéger elles-mêmes, s'enrichissent et vivent en profitant de la discorde des grands. (ouf !) La Belgique, cet Etat « neutre », suivait en réalité depuis longtemps la politique économique de nos adversaires la France et la Russie. Nous savons que sa population n'aurait pu, et d'après tout ce que nous connaissons maintenant de sa mentalité, n'aurait jamais voulu accepter les devoirs d'un Etat neutre, et les preuves se multiplient que l'on avait violé ces devoirs en faveur de la France en plus d'un endroit déjà avant notre marche en

avant. Mais laissons la Belgique à son triste sort. »

Kôlossal !

Excellente mesure

Le Conseil des Ministres a décidé qu'aucune décoration civile ne serait accordée pendant la durée de la guerre.

Le Sou du Soldat

Connaissez-vous la nouvelle ? On demande aux propriétaires de journaux d'augmenter de cinq centimes, tous les dimanches, le prix de l'exemplaire de leur feuille. Ces cinq centimes devant servir à alimenter la caisse d'une société dite *le Sou du Soldat*.

— Eh bien, nous ne marchons pas. La *Petite Tunisie* continuera à se vendre, y compris le dimanche, cinq centimes, un sou.

Ce n'est pas que nous dénions le moins du monde l'utilité de la Société que l'on vient de créer. Nous estimons, au contraire, que c'est une œuvre patriotique et humanitaire par excellence.

Seulement — il y a un seulement — nous différons d'avis sur les moyens à employer pour remplir sa caisse.

Notre journal, par exemple, a — en dehors de quelques abonnés aisés — une clientèle d'humbles et de petits. De quel front oserons-nous demander à tous ces braves gens dont on a mobilisé les soutiens, de s'imposer un sacrifice, si minime soit-il ?

— Un sou par semaine, ce n'est rien, direz-vous.

— Erreur, cela fait près de cinq sous par mois, un peu plus que le prix d'une livre de pain.

Et puis, n'y a-t-il pas quelque chose de répuçant à faire de la bienfaisance avec l'argent d'autrui ?

La *Dépêche de Toulouse* verse, depuis le début des hostilités, 1.500 fr. par semaine dans les caisses destinées à secourir les victimes directes ou indirectes de la guerre. Pourquoi les journaux — dont la plupart sont commandités par de puissantes sociétés financières ou ont pour propriétaires des bourgeois millionnaires — n'imiteraient-ils pas le geste généreux de notre confrère toulousain ?

La France compte environ 20.000 journaux. Que chacun d'eux donne au prorata de ses moyens et la caisse du Sou du Soldat sera rapidement et amplement remplie.

La *Petite Tunisie*, dont on connaît les modestes ressources, a déjà versé depuis la mobilisation, près de deux cents francs, nous ne considérons les sommes versées que comme des acomptes. Nous sommes tout prêts à apporter notre part contributive à l'œuvre du Sou du Soldat, mais en mettant la main dans notre poche et non dans celle de nos lecteurs.

Nous entendons rester le journal du bon populo et ne modifier en rien notre prix de vente qui est et reste fixé à CINQ centimes.

Pour nos soldats et nos blessés

Si, dans les débuts de la guerre, le service de santé a un peu pêché, ce qui a été la cause de la suspension de l'Homme Libre, devenu l'Homme Enchaîné, pour l'avoir dit et critiqué, il n'en est plus de même aujourd'hui. On peut même dire que ce service marche à la perfection, très utilement secondé par la Croix-Rouge.

Dans toutes les gares principales, et même dans certaines autres de médiocre importance, la Croix-Rouge a installé des ambulances où sont recueillis au passage les blessés fatigués par le voyage et qui ne pourraient continuer le voyage sans danger ; il y a aussi des refectoires gratuits pour tous les militaires. Et le service est fait par de charmantes femmes dont quelques-unes ont quitté leurs familles très loin pour apporter leur concours à la belle œuvre d'humanité entreprise par la Croix-Rouge. Dans

ces ambulances, on reçoit indistinctement nos blessés et les blessés allemands.

Dans d'autres gares, où le stationnement des trains du matin le permet, des boissons chaudes : chocolat, café, café au lait avec pain, sont données, toujours gratuitement, aux soldats en voyage. On ne s'imagine pas la quantité de soldats qui circulent journellement sur toutes nos voies ferrées. La France est devenue aujourd'hui comme une immense caserne où des millions d'hommes sont sous les armes. Et Guillaume avait la prétention de nous vaincre ! Pauvre ma-boul !

Un de nos confrères italiens de la *Gazzetta di Torino*, consacre un article élogieux — et c'est justice — à l'infirmerie de la gare d'Ambérieu-en-Bugey (Ain).

L'ambulance d'Ambérieu, dirigée par le docteur M. Lacroix, médecin des chemins de fer P.-L.-M., qu'assistent Meses de Saint-Euzépy et d'Auriac, infirmières de la Croix-Rouge, fonctionne depuis le 13 août, date du passage des premiers blessés venant d'Altkirch.

De hautes personnalités, M. Deroillé, président du conseil d'administration de la Cie P.-L.-M., MM. P. Baudin et A. Bérard, anciens ministres, de nombreux diplomates revenant de Suisse et d'Italie, après avoir visité l'ambulance, ont adressé au docteur Lacroix et aux dévouées infirmières de la Croix-Rouge de vives félicitations.

L'ambulance vient d'ouvrir une annexe, comprenant un dortoir de 50 lits et une salle de lecture, pour les convalescents passant la nuit ou la journée en gare d'Ambérieu.

LES PROFITEURS

Ils sont légion, malgré les heures douloureuses que nous traversons.

Il y a d'abord le commerçant peu scrupuleux qui, sans rimé ni raison, du jour au lendemain, augmente abusivement et criminellement les prix de toutes les marchandises : pommes de terre, sucre, café, farines, beurre, fromages et autres denrées coloniales ;

Il y a le marchand de pétrole qui double le prix dans les 24 heures, sous le vain et futile prétexte qu'un bateau attendu d'Amérique ou de la Mer Noire, est allé faire un petit tour à Marseille où sa cargaison a été retenue, comme par hasard, ce qui oblige le Gouvernement à décréter un prix maxima pour le cas échéant, mais dont les pétroliers se servent immédiatement pour majorer de 30 p. 100 le prix de cette lumière du pauvre, que nos bons spéculateurs empochent sans vergogne et sans scrupule, bien que les stocks dans les réservoirs aient été payés suivant les prix anciens établis avant la guerre qui laissaient cependant déjà un bénéfice important.

Par suite de la taxation, le bénéfice net aujourd'hui est du cent pour cent. Le décret aurait dû stipuler que l'augmentation sur les prix anciens n'aurait lieu que sur les nouveaux approvisionnements. Il est temps encore de faire machine en arrière et au besoin d'user de la réquisition, si une entente n'intervenait pas.

Il y a les embusqués civils ou militaires. J'entends pas aller plus avant dans un sujet qui a déjà fait couler des flots d'encre dans la Métropole. Cependant, je puis bien dire sans encourir les foudres de dame Censure qu'il est étrange de voir des jeunes gens de vingt à trente ans détenir encore des emplois civils et militaires alors que leur place devrait être en France, sur le front, comme leurs camarades, ou ailleurs, suivant les nécessités de la défense nationale, mais pas en Tunisie à se prélasser dans des postes de tout repos qui devraient être occupés par des hommes plus âgés ou qui ont déjà vu le

feu et ne peuvent plus y être renvoyés sans danger.

Il y a encore les manieurs d'argent, les plus malins, qui trouvent le moyen de faire de la spéculation au quinze pour cent avec l'argent qu'ils se procurent, on ne sait comment, dans certaine banque alors que ses guichets ne s'ouvrent aux déposants que juste assez pour leur donner la part qui leur revient suivant le moratorium.

Plus, les négociants qui ont des traites à payer ne peuvent le faire avec l'argent de leurs dépôts et on leur demande des intérêts de retard ! Incroyable.

Voici une lettre édifiante que publie le *Soleil du Midi* de Marseille et que nous tenons à mettre sous les yeux de nos lecteurs :

Monsieur le Directeur,
Comme suite à l'entrevue parue dans le numéro du *Soleil du Midi* du 24 octobre, au sujet des traites présentées avec intérêts de retard, je me permets de vous signaler mon cas, il ne doit pas être unique, vous jugerez comment certains banquiers savent se faire des rentes. Je m'explique :

Titulaire d'un compte créditeur au Crédit Lyonnais le 17 août, on ne voulait me remettre que 250 francs plus le 5 o/o du compte.

Le 3 ou le 4, ce même établissement me fait présenter un effet échéance fin juillet, c'est avec quelques jours de retard, je demande à l'encaisseur si je puis faire payer par le débit de mon compte ; sur réponse affirmative, j'écris sur le bulletin : *A payer par mon compte n° 9*, je date et je signe. Sans observation de l'administration du Crédit Lyonnais, j'avais tout lieu de croire cela regner.

Les premiers jours de septembre, j'ai demandé par lettre de vouloir me rendre l'effet ainsi payé. A ce moment, on me fit dire par un employé que, d'après le moratorium, la somme disponible n'était pas suffisante, l'effet avait été renvoyé au 1er.

Le même jour, j'écris au tireur pour lui dire que je tenais les fonds à sa disposition, jusqu'à ce que je n'ai pas eu de réponse. Mais le 23 courant, j'ai reçu de la Banque de France une lettre recommandée me disant qu'elle est tiers porteur d'un effet-échéance de juillet, et m'en réclame le montant avec intérêts de retard à 5 o/o.

Il se produit donc ce fait que, par suite de renseignements erronés donnés par le personnel du Crédit Lyonnais, j'ai un effet impayé, que cet établissement me débite une somme supérieure dont il me refuse la libre disposition, me faisant des intérêts à 5 o/o. Mais le même établissement me fait réclamer des intérêts de retard à 5 o/o, retard occasionné par sa

faute. Cela est tellement anormal que l'on fait réclamer par l'intermédiaire de la Banque de France.

J'ai protesté le jour même auprès du Crédit Lyonnais et de la Banque de France contre ces procédés, mais il paraît que je devrais payer quand même : comme je ne dois pas être le seul dans ce cas, si vous voulez bien signaler le fait dans votre journal, peut-être pourriez-vous empêcher l'exploitation de nombreux commerçants qui ont assez de difficultés à faire leurs affaires sans, avec leur argent, faire des rentes aux banquiers.

Veuillez excuser ma longue lettre et croyez, Monsieur le Directeur du *Soleil du Midi*, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

P. SURJOURS.
2, place de la Bourse - Marseille.
Après celle-là, tirons l'échelle.
Em. L.

La Chasse aux Boches

Si la chasse au gibier est restée fermée cette année, il en est une qui reste ouverte jusqu'à nouvel ordre : c'est celle contre les boches et leurs produits. S'il n'est pas permis aux civils d'abattre comme des chiens les fils, frères ou parents des bandits qui ont opéré à Malines, Louvain, Hirson, Albert, Soissons, Senlis, Reims, Arras, etc., et commis tant d'atrocités sur leur passage dans ces villes comme partout en Belgique et en France où ils sont passés, nous devons faire une chasse implacable à tout ce qui est allemand, à leurs maisons comme à leurs produits et à leur camelote.

Elle a déjà sérieusement commencé en France, où l'on procède chaque jour à des saisies qui doivent faire réfléchir sérieusement et amèrement ceux qui escomptaient notre défaite.

La liste des produits allemands ne pourrait contenir dans un seul de nos numéros, aussi nous bornerons-nous aujourd'hui à citer les plus connus :

Les légumes *Knorr* ; *Kub* ; *Maggi* (suisses) mais dont la maison était au service de l'espionnage allemand, ses poteaux sur routes devaient indiquer le chemin à nos ennemis ;

les conserves de *Leinzburg* ;
le lait condensé et le beurre de *Tonnay-Boutonne* en Charente-Inférieure. Cette société, à façade anglaise, était autrichienne, et son directeur, Georges Zirn, avait quitté l'usine lors de la mobilisation ;
le champagne *Mumm* ;

les produits de la maison Heintz qui fabrique 57 variétés de conserves ; il y a aussi toutes sortes de machines agricoles, typographiques, lithographiques, à écrire, des pneus, etc. La machine à écrire *Continental* est un pur produit allemand, de même que les pneus du même nom.

Nous arrêtons là, pour aujourd'hui, la courte liste des produits allemands dont la Tunisie est abondamment pourvue, car l'Allemagne était la grande fournisseuse du pays.

Il y aurait lieu aussi de s'occuper de toutes ces banques d'Outre-Rhin et d'Autriche qui sont venues exploiter le bas de laine français et mettre en coupe réglée l'épargne publique.

Tous ces étrangers établis à Paris et en province, n'ont pu emporter le magot avec eux, on doit donc pouvoir y mettre la main dessus.

En Tunisie, nous avons plusieurs maisons ou sociétés qui n'ont pas dû être oubliées ; nous l'espérons, car elles sont constituées pour partie avec des capitaux allemands.

Pour la ruine du commerce austro-allemand

Une ligue anti-austro-allemande pour le boycottage des produits de ces pays, est en voie de formation à Tunis, ce qui revient à dire que les promoteurs pensent qu'une fois la guerre terminée et la paix signée, les deux empires continueront à exister comme devant et leurs produits à inonder le monde !

Alors à quoi aurait servi la guerre actuelle, qui coûte tant d'hommes et d'argent aux alliés, si nous devons rentrer chacun chez nous sans leur en faire supporter les responsabilités ? penseraient-ils qu'il n'y aura ni vainqueurs ni vaincus de part et d'autre ?

C'est impossible, l'ennemi doit être écrasé et il le sera, et il paiera cher sa folie de domination. Les Anglais nous ont déjà donné un aperçu de ce qu'en exigera :

Démembrement des empires allemand et austro-hongrois ;
Destruction de toutes leurs forteresses et de leur marine de guerre ;
Licenciement des armées ;
Contribution de guerre ;
Pour les tarifs douaniers, le traité de Francfort servira de base — en sens inverse ;
Abandon de toutes les colonies allemandes ;

Retour à l'Italie du Trentin et des provinces aurichiennes de l'Adriatique ;
Reconstitution du royaume de Pologne sous la suzeraineté de la Russie.

Et il y a encore une suite à cet exposé.

Mais ceci dit, est-ce que la Tunisie ne pourrait pas, dès à présent, décréter des tarifs prohibitifs pour les produits des deux misérables empires ?

Personne n'ignore que nous sommes envahis de marchandises austro-allemandes et qu'il y a peu de magasins en Tunisie qui n'en soient abondamment pourvus.

Aussi, si la ligue en formation devait appliquer le boycottage dès maintenant, tous les magasins seraient atteints, comme l'a dit notre confrère *Tridon de la Tunisie Française*.

Ce qu'il faudrait dès maintenant, c'est empêcher quelques misérables commerçants de communiquer avec les états ennemis par le canal de l'Italie en se servant d'intermédiaires pour l'envoi de leur correspondance. Il faudrait rappeler quelles sont les pénalités sévères prévues dans le cas où ces traites viendraient à être pinçés.

PETITES NOUVELLES

Les personnes qui écrivent au consulat général de France à Genève, pour correspondre avec des prisonniers de guerre ou demander que des soldats prisonniers en Allemagne soient recherchés, doivent affranchir leurs lettres avec un timbre de 25 centimes.

Faute de cet affranchissement, les lettres en question ne parviennent pas à destination.

M. A. Fedorof, du *Reich*, communique à son journal quelques détails sur la visite faite par le Tsar aux blessés russes soignés à Vilno. Recevant une députation de soldats blessés appartenant à la religion Israélite, le Tsar les a particulièrement salués en disant : « Votre patriotisme actif et héroïque manifesté en ces heures difficiles attire particulièrement mon attention. »

M. Saint-Romas, l'aimable et sympathique ingénieur en chef de la Cie du Bénou-Guelma à Paris, qui était venu à Tunis avec une partie du personnel de l'administration centrale, est reparti hier pour la capitale. Une partie du personnel l'accompagne, le reste partira dans quelques jours.

Au P.-L.-M. Novembre 1914.

Voyageurs. — Les voyageurs sont admis dans la limite de la place disponible, dans les trains-postes, dans les trains de

service journalier et dans certains autres trains dont l'horaire est porté à la connaissance du public par voie d'affiches.

Il est délivré dans les conditions ordinaires :

Des billets simples (place entière, demi-place et quart de place) ;

Des billets d'aller et retour prévus au trafic intérieur P.-L.-M., au chapitre Ier § 1 et 2 du tarif spécial G.V. n° 2 ;

Des cartes donnant droit à la 1/2 place de billets à demi-tarif du tarif spécial P.-L.-M. (G.V.) n° 1 et du tarif G.V. n° 101 pour les relations P.-L.-M., Midi, Etat.

Des cartes d'abonnement ordinaires, des cartes à l'usage des élèves, des professeurs et des apprentis, des cartes d'ouvriers et d'employés §§ 1, 4, 5, 6 et 7 du tarif spécial (P.-L.-M. (G.V.) n° 3.

Service des Contributions Diverses

Avis

Le mardi 24 novembre 1914, à une heure et demi de l'après-midi, au Fondouk des Haïles, à Tunis, il sera procédé pour l'année 1915, à la location, soit aux enchères, soit par voie de tirage au sort ou même de gré à gré, suivant les distinctions prévues au cahier des charges, des locaux et emplacements situés au Fondouk-el-Ghalla, au Marché aux Haïles et au Marché aux Bestiaux.

Pour prendre connaissance des cahiers des charges, s'adresser à la Direction des Contributions Diverses, tous les jours non fériés.

Les producteurs qui désirent obtenir la location de boutiques à prix fixe ou de gré à gré, devront s'inscrire à la Recette des Contributions Diverses, rue de Souk-Ahras, 17, avant le 21 novembre 1914.

(Signé) : H. PIAZZA.

Le Roi des Placements

Il y a le roi des chemins de fer, le roi de l'acier, le roi du pétrole, etc. Il y a aussi le roi des placements. Le BON DE CAISSE de la BANQUE FRANCO-TUNISIENNE, qui rapporte cinq pour cent net d'impôt. — 12, rue d'Alger.

MAISONS RECOMMANDÉES

Pavillon Beau-Séjour. — CARTHAGE-Station. — Restaurant de premier ordre. — E. GIRAUD, propriétaire.

Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires, Boulangerie, G.-B. FRANCO, 13, rue Sidi-bou-Mendil, Tunis. — Téléph. 450.

Hôtel Moderne, Sfax. CAMOIN frères, propriétaires. Se recommande aux voyageurs et touristes. Prix modérés.

Imprimerie Spéciale de la "Petite Tunisie Socialiste"

Le gérant : J. Giannitrapani.

Absinthe Supérieure PREMIER FILS

Chaux Hydraulique & Ciment

PAUL POTIN
Dépôt : rue de Turquie (Port)
Bureau : 22, rue Es-Sadikia
Téléphones : Tunis n° 497, Potinville n° 2 (réseau d'Hammam-Lif)

Vins, Eaux-de-vie du Domaine Potinville

F. BERNET
TUNIS -- 23, rue d'Italie, 23 -- TUNIS
Liqueurs de Marques
Eaux Minérales, etc.
LIVRAISON A DOMICILE

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE

G. & E. LICARI
USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Besançon -- TUNIS
Liqueurs de premier choix -- Vins en gros
Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI
Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médaille d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

Comptoir National d'Escompte de Paris

Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés
Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Soussse
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe
avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques
ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le monde entier.
Dépôts à vue : 2 o/o
Dépôts à échéance fixe (de 2 à 4 ans) : 3 o/o
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.
Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

Compagnie DE NAVIGATION MIXTE

Compagnie Touache -- Paquebots-poste français
AGENCE DE TUNIS
Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, la Sicile, la Tripolitaine et le Maroc.
Transport de passagers, de dépêches et de Marchandises.
ARRIVÉE DE MARSEILLE tous les dimanches à 9 h :
— à MARSEILLE tous les Mercredis à 5 h. 15 matin.
— de MARSEILLE, tous les vendredis à 4 h. 45 m.
de la COTE TUNISIENNE, Tripoli, Djerta, Gabès, Sfax, Méhdia, Monastir, Soussse, tous les samedis à 9 h. 30.
DÉPART DE TUNIS pour MARSEILLE tous les lundis, à 3 h. s.
— de TUNIS pour MARSEILLE tous les mercredis 10 h. m.
— de MARSEILLE pour Tunis tous les mercredis à midi.
Départs réguliers tous les mardis à midi de Tunis pour Sfax, Djerta Zarzis et les Bibans et retour par les mêmes escales (sauf modifications).
La Compagnie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice et tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.
La Compagnie délivre également, à toute époque, des billets de Tunis à Paris et retour.
Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.
Les Agents Principaux : PÉDELUPÉ Frères.

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

Société Anonyme -- Capital 75 millions
SUCURS : EDETUNIS : Avena et France
A -- nces à SOUSSE et à BIZERTE
PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.
Opérations de banque. Escomptes. Recouvrements.
Ordres de Bourse. Avances sur titres et sur marchandises
Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques.
Chèques et Lettres de Crédit sur tous pays. Location de Coffres-forts. Changes de monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 o/o.
Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

Restaurant du Japon

C. Fiorini & C. Falorni, propriétaires
7, rue Amilcar, 7 -- TUNIS
Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie Cuisine Italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassate. — VINS fins de la Maison ROUFF de Naples. — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia
Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAJ
Emission de chèques et de lettres de Crédits -- Change de Monnaies -- Garde de Titres et Objets précieux -- Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque.
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France
Société anonyme fondée en 1874 au Capital : 500.000.000
Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence
Agence en Tunisie : TUNIS-SOUSSE-SFAJ
Principales Opérations
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts -- Escomptes et encaissements d'effets de commerce -- Avances sur marchandises et connaissements -- Crédits documentaires -- Délivrances de chèques sur tous pays -- Opérations de Bourses -- Souscriptions sans frais aux émissions -- Avances sur titres -- Garde de titres -- Encaissements et Escompte de coupons -- Virements télégraphiques -- Billets et Lettres de crédit circulaires -- Change de monnaie.
Correspondants sur toutes les places de France et de l'Étranger.

DANS LE MONDE ENTIER

Les Agriculteurs, les Industriels, les Marines de guerre et Marchande, les Automobilistes, les Aviateurs, etc. graissent leurs machines avec les Huiles Minérales Américaines

VACUUM-MOBILOL

Marque "GARGOYLE",
Maison A. MODIGLIANI
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :
5, rue Saint-Charles -- TUNIS
Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

Pharmacie BLOCH

14, avenue de France, et rue Al-Djaza'a, 2
Léon Bloch Fils
Pharmacien de 1^{re} classe
de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'École Supér. d'Alger
Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expédition immédiate. — Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles. Téléphone 533

RAYMOND VALENSI

INGÉNIEUR-ARCHITECTE
22, rue de Russie -- TUNIS
Immeubles de rentes
Constructions industrielles et rurales
Arrosage -- Distribution d'eau
LANS A FORFAIT -- AFFAIRES -- PROJETS

VÊTEMENTS J. BELL

5, Rue d'Italie, TUNIS

TUNISIA-PALACE

TUNIS Hôtel de premier ordre
Lumière électrique
150 CHAMBRES & SALONS
Le plus bel Hôtel du littoral Africain -- Jardin d'Hiver
Lumière électrique